



Vevey développe son programme d'intégration des personnes étrangères

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Vevey a élaboré un Programme d'Intégration Communal pour la période 2014-2017 destiné à permettre aux communautés étrangères de bien s'insérer dans la ville. Ce programme a obtenu le soutien du Canton.

Avec 130 nationalités différentes, Vevey est une ville multiculturelle qui compte plus de 19'000 habitants, dont plus de 8'300 ressortissants étrangers (43% de la population). Depuis 1996, la Ville de Vevey a mis en place une politique destinée à faciliter l'intégration des personnes étrangères. Un effort important a été porté sur le programme « Projets Urbains – Intégration sociale dans des zones d'habitations » lancé par la Confédération en 2008, afin d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers à forte densité de population, à l'instar de Général-Guisan et de la Place Robin. En octobre 2012, la Ville a créé le poste de déléguée à l'intégration occupé par Madame Stéphanie Zufferey.

Aujourd'hui, la Ville de Vevey met en application le programme d'« Encouragement spécifique de l'intégration de la Confédération et des Cantons » édicté par l'Office fédéral des migrations (ODM). La première étape couvre la période 2014-2017. Sur cette base, chaque Canton a élaboré un programme d'intégration cantonal (PIC) afin d'obtenir le soutien financier de la Confédération. Cette dernière entend ainsi améliorer l'intégration de manière ciblée dans tous les domaines importants de la vie où des mesures spécifiques sont nécessaires, complémentaires des structures ordinaires.

Vu le nombre important de communes et de partenaires associatifs, le Canton a mandaté les cinq villes disposant déjà d'un(e) délégué(e) à l'intégration (Vevey, Lausanne, Nyon, Renens, Yverdon), afin d'élaborer un programme d'intégration communal jusqu'en 2017. Il s'agit du système dit de « Mini-PIC ». Pour Vevey, l'objectif est de favoriser l'intégration de la population dans son ensemble en préservant la mixité sociale et culturelle, ceci en encourageant la collaboration entre les différents acteurs tels que par exemple, les associations de quartier, les communautés étrangères ou encore les institutions communales et intercommunales.

Le Plan communal d'intégration veveysan (Mini-Pic) repose sur les 5 piliers suivants :

- **primo-information** : élaboration d'une politique d'accueil pour les nouveaux arrivants et d'une brochure « Bienvenue à Vevey » regroupant les informations nécessaires aux nouveaux arrivants ;
- **conseil** : mise en place d'une permanence au bureau d'intégration ;
- **encouragement préscolaire** : sensibilisation des enfants migrants en âge préscolaire et de leurs parents ;
- **employabilité** : soutien aux projets favorisant l'employabilité des personnes migrantes ;
- **intégration sociale** : promotion de projets en faveur de la vie de quartier et luttant contre l'exclusion sociale

Financement

Le montant attribué par le Canton à la Ville de Vevey se monte à fr.96'770 par an. Les mesures déjà mises en place par la Ville incluent en bonne partie la somme que la commune doit y engager en contrepartie. Dès lors, l'investissement communal supplémentaire pour ce programme est de fr.54'500 inclus dans le budget 2014.